MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des concours et examens professionnels
RH4B

CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI DE SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES (CADRE GÉNÉRAL ET CADRE D'ORIENT)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Vendredi 25 septembre 2020

EPREUVE FACULTATIVE DE GESTION DES ENTREPRISES

Rédaction, à partir d'un dossier, d'une note ayant pour objet de vérifier la capacité du candidat à analyser un cas pratique et son aptitude à proposer des solutions cohérentes, simples et efficaces.

Durée totale de l'épreuve : 4 heures
Coefficient : 1
Seuls comptent les points au-dessus de 10 sur 20.

SUJET AU VERSO

Ce dossier comporte 30 pages (page de garde et sommaire non compris).

SUJET :

Vous êtes chargé-e de mission "diplomatie économique" auprès du Secrétaire Général du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Dans le contexte de l'action gouvernementale de relance post COVID-19, le MEAE va proposer un plan de soutien pour les entreprises françaises à l'export. Vous êtes chargé-e de proposer une première synthèse, qui reprendra les grandes lignes du plan de relance économique, listera les spécificités et difficultés rencontrées par les entreprises françaises à l'export, et qui pourra proposer des solutions concrètes pour les ambassadeurs et ambassadrices, chargé-e-s du suivi de la diplomatie économique.

SOMMAIRE :

Document 1 : Coronavirus : Bpifrance active des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises, site BPI France, 10 juin 2020 – 1p	**P1**
Document 2 : COVID-19: plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices, site BPI France, 2 avril 2020 – 2p	**P2**
Document 3 : Team France Export : le nouveau dispositif en ordre de marche, site cci.fr, 7 février 2019 – 2p	**P4**
Document 4 : Malgré les obstacles, les entreprises françaises se remettent à vendre à l'étranger..., *Le Figaro,* 18 juin 2020 – 1p	**P6**
Document 5 : Malgré la crise sanitaire, Bpi France maintient son Big Tour pour «promouvoir le savoir-faire français», *Le Figaro,* 18 juin 2020 – 2p	**P7**
Document 6 : Airbus announces measures to bolster liquidity and balance sheet in response to COVID-19, www.airbus.com/newsroom, 23 March 2020 – 1p	**P9**
Document 7 : Baromètre Coface T2 2020 - D'un choc massif à une reprise différenciée, Coface, 8 juin 2020 – 2p	**P10**
Document 8 : Forte chute attendue du commerce avec une économie mondiale bouleversée par la pandémie de COVID-19, extrait du communiqué de presse de l'Organisation Mondiale du Commerce, 8 avril 2020 – 4p	**P12**
Document 9 : Amendement au régime d'aide d'État SA.56985 – Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19, Commission européenne, 20 mai 2020 – 5p	**P16**
Document 10 : Les Européens s'interrogent sur le champ des secteurs stratégiques, *Les Echos,* 14 mai 2020 – 1p	**P21**
Document 11 : L'endettement des entreprises françaises, principal risque pour la reprise, *Les Echos,* 23 juin 2020 – 3p	**P22**
Document 12 : Commerce extérieur - Réunion téléphonique de tous les acteurs de l'export par Jean-Yves Le Drian sur les conséquences de la pandémie de Covid-19, site www.diplomatie.gouv.fr, 17 avril 2020 – 1p	**P25**
Document 13 : Covid-19 : les mesures économiques et l'action du Ministère en soutien aux secteurs de l'export, site www.diplomatie.gouv.fr, juin 2020 – 2p	**P26**
Document 14 : L'Etat dégaine 15 milliards d'euros pour sauver 100 000 emplois dans l'aéronautique, *L'Usine nouvelle,* 9 juin 2020 – 3p	**P28**

[Extrait du site de BPI France et mis en page]

Coronavirus : Bpifrance active des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises

Pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le coronavirus, Bpifrance a mis en place une série de mesures et un accès dédié pour les renseigner et les orienter pour traiter leurs problèmes de trésorerie.

[mis à jour le 10/06/2020 à 13h17]

Face au Covid-19, Bpifrance réagit. Depuis le 2 mars, des mesures d'accompagnement aux entreprises impactées par l'épidémie ont été prises. Bpifrance souhaite rassurer en rappelant qu'il pourra garantir des prêts de trésorerie des PME impactées par la crise. « *Toutes les équipes sont mobilisées, à travers nos cinquante implantations régionales, pour soutenir les TPE et PME dans la crise qu'elles traversent à cause du Coronavirus. Le dispositif éprouvé de la garantie est une réponse d'impact massif, qui pourra les aider à passer ce cap difficile* », a déclaré Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance.

Coronavirus, quel plan d'actions pour les entreprises impactées ?

- **Octroi de la garantie Bpifrance**, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées par les conséquences du Coronavirus,

- **Prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement**, pour accompagner les réaménagements opérés par les banques, sans frais de gestion,

- **Suspension de l'appel des échéances en capital et intérêts aux financements éligibles octroyés par Bpifrance**, à compter du 24 mars et pour une durée de 6 mois. Si vous êtes clients, et que vous avez été contacté, nous vous invitons à cliquer sur le lien ci-dessous afin de consulter puis signer l'ensemble de vos documents contractuels : https://bel.bpifrance.fr/report-des-echeances

Georges Planes, directeur de l'animation du réseau de Bpifrance, a expliqué la mise en place de ce dispositif : « *Les entreprises expriment leurs demandes à leur banquier ; le banquier fait sa propre analyse du sujet, accorde un prêt et sollicite une garantie auprès de Bpifrance. Et nous, on prend l'engagement en cinq jours ouvrés de donner notre réponse* », précise-t-il.

Bpifrance vous apporte du cash directement

Dans le cadre du plan de relance de soutien d'urgence aux entreprises, avec ses partenaires (Régions, banques, ...), Bpifrance lance des prêts de soutien à la trésorerie.

Prêts sans garantie, sans sûretés réelles sur les actifs de la société ou de son dirigeant, ils sont dédiés aux TPE, PME, ETI qui traversent un moment difficile lié à la crise sanitaire COVID-19.

- Avec les Régions, le prêt Rebond de 10 à 300 000€, bonifié sur une durée de 7 ans avec 2 ans de différé.
- Le prêt Atout, jusqu'à 5M€ pour les PME, et jusqu'à plusieurs millions d'euros pour les ETI, octroyé sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement.

[Extrait du site BPI France et mis en page]

COVID-19: plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices.

2 avril 2020.

L'Etat vient d'annoncer un plan de soutien exceptionnel aux entreprises françaises exportatrices en réponse au ralentissement économique lié à l'épidémie de Covid-19.

Rassurer les exportateurs français. Tel est le message porté par Pedro Novo, directeur exécutif de l'Export de Bpifrance. « *Il est évident que nous devons plus que jamais lutter contre la fermeture de la mondialisation et la tentation du protectionnisme en France car il y a dans la mondialisation des vecteurs positifs de croissance, de perspectives, et de développement pour nos entreprises et pour les emplois en France* » a-t-il expliqué lors d'une interview accordée mardi 31 mars à BFM Business.

Ce message de soutien pour les PME et ETI, moteurs essentiels de la croissance, s'accompagne de la présentation des nouvelles mesures prises mardi 31 mars 2020, par l'Etat et Bpifrance. Une initiative qui s'ajoute désormais au plan d'urgence déjà mis en place par le Gouvernement en soutien aux entreprises françaises.

4 mesures phares pour soutenir les entreprises exportatrices

- L'octroi des garanties de l'Etat à travers Bpifrance Assurance Export pour les cautions et les préfinancements de projets export sera renforcé afin de sécuriser la trésorerie des entreprises exportatrices. Les quotités garanties seront ainsi relevées à 90 % pour toutes les PME et ETI. La durée de validité des accords de garanties des préfinancements export sera prorogée, pour atteindre six mois.
- Les assurances prospection en cours d'exécution seront prolongées d'un an, permettant une extension de la période de prospection couverte (dans la limite de 4 ans).
- Une capacité de 2 Md€ sera apportée à l'assurance-crédit export de court terme grâce à l'élargissement du dispositif de réassurance publique Cap Francexport. Ce dispositif couvrira l'ensemble des pays du globe.
- L'accompagnement et l'information par les opérateurs de la Team France Export (Bpifrance, Business France et les Chambres de commerce et d'industrie) seront renforcés, en lien avec les régions et le réseau des conseillers du commerce extérieur, en complémentarité avec les acteurs privés de l'accompagnement. Une veille spécifique sur chaque zone géographique intéressant les entreprises est mise en place. Business France adapte également son offre existante afin de proposer des solutions aux entreprises face à l'impossibilité de déplacement à l'étranger.

« Un travail psychologique de confiance »

A travers ce plan massif de réassurance sur le marché de l'assurance-crédit internationale, dont le plafond est doublé à 2 milliards d'euros, Pedro Novo espère inciter les assureurs crédit à poursuivre leur prise de risques dans un contexte où « *invariablement les incidents de paiements devraient se manifester* ».
Une initiative qui s'ajoute au maintien des outils de soutien financier à l'export pour aider les entreprises à conserver ou rapidement reconquérir leurs marchés à l'international :

- L'Assurance Prospection, qui appuie les PME et ETI pour explorer des opportunités sur de nouveaux marchés ;
- Les FASEP, subvention d'études préalables aux projets d'infrastructures et de démonstrateurs de technologies innovantes ;
- L'Assurance-crédit opérée par Bpifrance ;
- Les prêts du Trésor pour les projets d'Etat à Etat dans les pays émergents et en développement, notamment pour répondre aux besoins sanitaires des pays touchés par le coronavirus en positionnant l'offre industrielle française en la matière.

Des mesures qui doivent être complétées d'un « *travail psychologique de confiance* » auprès des TPE, PME et ETI, dans les territoires et en régions afin qu'elles ne reculent pas sur leurs positions concernant leurs perspectives d'international. « *La Team France Export, accompagnée de Business France, de la chambre de Commerce et des régions, et les directions régionales de Bpifrance, ont un travail crucial à effectuer auprès des chefs d'entreprise, explique également Pedro Novo, pour retravailler les plans stratégiques, et remettre les mots ; international, mondialisation, croissance, et confiance au cœur de leurs activités* ».

[Source : site cci.fr et mis en page]

Publié le 07/02/2019

Team France Export : le nouveau dispositif en ordre de marche

A l'occasion du Salon des Entrepreneurs, Christophe Lecourtier, Directeur général de Business France, Pierre Goguet, Président de CCI France et Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance, font un point d'étape sur la refonte du dispositif public pour l'accompagnement à l'export des entreprises françaises.

Paris, le 6 février 2019

Réunis sous la bannière commune *Team France Export*, les trois partenaires mettent en œuvre la réforme annoncée par le Premier ministre le 21 février 2018. Le gouvernement a fait de l'export, qui représente près de six millions d'emplois directs et indirects (près d'un quart de la population active), l'une de ses priorités.

La *Team France Export* unit des acteurs publics au service de l'internationalisation des entreprises françaises et des acteurs privés offreurs de solutions. L'objectif commun est de proposer aux PME et ETI un dispositif lisible, efficace et adapté. La *Team France Export* réunit ainsi un continuum de solutions, de la préparation à la projection à l'international : depuis les Régions françaises, dans lesquelles sont constitués des « guichets uniques de l'export » jusqu'aux marchés étrangers où un « correspondant unique Team France Export » oriente les PME vers les solutions répondant à leurs besoins. Ainsi, les trois principales mesures mises en place par la Team France Export ces derniers mois sont :

La création de guichets uniques dans les régions de France. Business France, Bpifrance et les CCI proposent de longue date un accompagnement personnalisé aux PME et ETI pour que l'international devienne une part substantielle de leur activité. Désormais, un véritable réseau de 250 « conseillers internationaux » disposant de l'ensemble des informations et opportunités, rassemblées par Business France, sur les marchés étrangers, par secteurs, est au service des entreprises. Dans une posture d'écoute et de conseil, ils deviendront les référents export de ces entreprises et leur apporteront les meilleures solutions, issues du dispositif public ou du secteur privé, en fonction de leur maturité et de leurs moyens. Les soutiens apportés par les régions ainsi que les solutions financières (prêts, garanties…) de Bpifrance seront mobilisés. Les régions, qui ont désormais un rôle central en matière de stratégie et d'appui à l'export, ont manifesté, dès le début, un intérêt marqué pour cette nouvelle organisation. A date, huit conventions *Team France Export* ont été déjà été signées en Normandie, Hauts- de- France, Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Centre- Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne- Rhône-Alpes. Les déclinaisons régionales sont très avancées en Ile-de-France, en Corse et en Occitanie. A titre d'exemple, la Région Normandie, pilote en la matière, a ainsi « accéléré », avec la Team France Export Normandie, 162 PME en quelques mois, dont la moitié étaient des exportateurs occasionnels ou néophytes.

La mise en place des outils communs. Une plateforme numérique regroupant les offres d'accompagnement et de financement publics à l'export, et le meilleur des offres du secteur privé, sera déployée à partir du mois d'avril. Elle sera adossée à une base de données (CRM)

partagée par les Régions, Business France et les CCI, permettant d'assurer de manière mutualisée et personnalisée le suivi des entreprises.

La mise en place d'un correspondant unique Team France Export à l'étranger. A l'étranger, le service public de l'export sera progressivement exercé par des acteurs issus du public ou du privé qui formeront un réseau de tiers de confiance partageant une offre, des standards et des systèmes d'information communs. Dans un certain nombre de pays dans lesquels Business France ne disposera plus de bureaux chargés d'exercer une activité « export » une procédure de mise en concurrence a été mise en place pour des avis de concession Team France Export. A date, ont été attribuées des concessions en Norvège, à Singapour, en Belgique, Hongrie, aux Philippines et au Maroc.

« La réforme Team France Export est désormais sur les rails. Elle incarnera, pour les PME et ETI, une simplification avec des guichets uniques de bout en bout pour les entreprises depuis leur région jusqu'aux marchés du monde. Leur conseiller référent pour l'international, qui connaît leur secteur d'activité, rassemblera les meilleures solutions autour de leur projet export. C'est l'engagement solidaire qu'ont pris les fondateurs de la Team pour « plus d'exportateurs, plus d'exportations » ! souligne Christophe Lecourtier.

« La bataille de l'export commence dans nos territoires. La Team France Export veut convaincre chaque entreprise que l'ouverture à l'international est un levier de croissance, un catalyseur d'innovation et un élément d'attractivité pour attirer des talents. En tant que banque publique de l'export, Bpifrance propose des solutions (prêts, garanties, assurances, fonds propres) à toutes les problématiques d'internationalisation rencontrées par les entreprises, explique Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance. *Ce continuum est complété par une offre d'accompagnement composée de formations et d'outils d'évaluation (« Mondialomètre »), de missions de conseil pour définir un plan de développement à l'export et également de voyages d'études à l'international ».*

« L'alliance CCI-Business France en régions permet de créer des guichets publics de l'export disposant de toutes les compétences pour accompagner au mieux les entreprises dans leur démarche d'internationalisation. Les Chambres de Commerce et d'industrie apportent leur connaissance des entreprises et des écosystèmes en région, et Business France son expertise des secteurs d'activité et des marchés étrangers. Associé aux outils de financement export de Bpifrance, ce regroupement des ressources publiques est un gage d'efficacité, rassurant et dynamique pour les entreprises, en particulier pour les TPE/PME qui ont besoin d'être soutenues et guidées dans leurs premiers pas à l'exportation », précise Pierre Goguet.

[Source : Le Figaro et mis en page]

Malgré les obstacles, les entreprises françaises se remettent à vendre à l'étranger...

Selon le baromètre de la Team France export, 65% des entreprises interrogées en mai disent réussir à exporter, même en mode dégradé, contre 55% le mois précédent.

Par Marie Visot
Publié le 18 juin 2020 à 17:18, mis à jour le 18 juin 2020 à 21:22.

L'export n'a pas, c'est le moins que l'on puisse dire, été une partie de plaisir pour les entreprises ces derniers mois. Entre des frontières fermées, une production ralentie ou encore une demande en chute libre, les obstacles se sont multipliés pour les entreprises qui vendent à l'étranger. Pourtant, nombre d'entre elles se sont accrochées, indique le dernier baromètre de la Team France Export, publié ce jeudi matin. Ainsi, 65% des 6000 entreprises interrogées entre le 30 mars et le 29 mai dans toutes les régions indiquent continuer à exporter, même *«en mode dégradé»*. Elles étaient 55% le mois précédent. Ce chiffre monte même à 81% pour les sociétés qui réalisent en temps normal plus du tiers de leur activité hors des frontières hexagonales (+13 points par rapport au mois d'avril). *«Cela souligne le maintien d'une dynamique pour l'international»*, souligne Business France.

Évidemment, cela n'a pas été facile. L'étude montre que les entreprises qui ont réussi à poursuivre leur activité à l'export se sont heurtées à deux principales difficultés: le manque de visibilité sur l'avenir des marchés qui passent de 30% à 37% entre avril et mai, et les baisses sensibles de commandes cités par 25% des dirigeants (contre 21% le mois dernier). Les problèmes logistiques rencontrés ont quant à eux tendance à se résorber (20% contre 27% en avril).

Baisse des commandes

Chaque secteur a ses problèmes spécifiques. Par exemple, *«le manque de visibilité»* se retrouve surtout pour les filières Industries, Tech & Services, indique le sondage. *«La baisse des commandes, elle, est observée plus particulièrement dans le secteur Agrotech»*. Enfin, ce sont des problèmes de logistique qui perturbent l'activité de la filière Art de Vivre, *«qui s'expliquent notamment par une réouverture très progressive des points de vente à l'étranger, l'écoulement des stocks en priorité et la perturbation des collections»*, indique encore la note.

L'équipe de France de l'export, un guichet unique composé des Régions, de Business France, des chambres de commerce ou encore de Bpifrance, insiste sur la nécessité de ne pas se laisser distancer par nos concurrents qui *«sont déjà sur le pied de guerre»*, selon l'expression du directeur général de Business France, Christophe Lecourtier. Car si la France, qui a déjà du mal à s'imposer sur les marchés internationaux, perd des parts de marchés, il sera difficile de les reconquérir. *«Nous devons guider les entreprises françaises et les aider à penser au monde de demain et à adapter nos produits et services aux nouveaux modes de distribution et aux enjeux de développement durable»*, conclut Pedro Novo, directeur exécutif Export de Bpifrance.

[Source : Le Figaro et mis en page]

Malgré la crise sanitaire, Bpi France maintient son Big Tour pour «promouvoir le savoir-faire français»

INTERVIEW - Du 29 juillet au 19 août, le Big Tour France va sillonner le littoral français à la rencontre des jeunes et des familles. Patrice Bégay, directeur exécutif et directeur de la communication de Bpifrance, présente au *Figaro* cette nouvelle édition qui fait la part belle à l'industrie française et «à tous ceux qui font l'économie locale».

Par Coline Vazquez
Publié le 18 juin 2020 à 02:16, mis à jour le 18 juin 2020 à 23:26

«On a retroussé nos manches et on a pensé autrement cette tournée qui se devait d'exister». Ce mardi, Patrice Bégay, directeur exécutif et directeur de la communication de Bpifrance a présenté lors d'une conférence le nouveau projet de la banque d'investissement : le Big Tour. Une tournée des villes du littoral français destinée à *«promouvoir tout le savoir-faire français aussi bien industriel, technologique, innovation»*. *«La French Fab, La French Tech, La French Touch toutes réunies sous un même étendard»*, résume ainsi Patrice Bégay qui entend également mettre en valeur *«tout le savoir-faire local, les agriculteurs, restaurateurs, hôteliers, élus... Tous ceux qui font l'économie locale et libèrent leur énergie sur le terrain».*

Fort du succès rencontré l'année dernière avec le French Fab Tour, le Big Tour parcourra 21 villes du 29 juillet à Vieux-Boucau (Landes) au 19 août à Paris, en passant par La Rochelle, Carnac, Saint-Malo, Dieppe, Nice. Une édition quelque peu chamboulée par la crise sanitaire mais non moins ambitieuse avec, dans chaque ville, des activités pour découvrir de nombreux métiers, des shows sportifs et artistiques et à partir de 21 heures un concert rassemblant des artistes comme la chanteuse Gomar, le chanteur Patrice ou encore la danseuse Fauve Hautot. À 45 jours du début du Big Tour, Patrice Bégay en dit plus au *Figaro*.

LE FIGARO.- Que pourra-t-on découvrir durant le Big Tour ?

PATRICE BÉGAY.- Il y aura des animations de réalité virtuelle simulant la conduite d'un camion, la construction d'une maison, le pilotage d'un avion, mais aussi permettant de s'immiscer dans un jeu vidéo. Il y aura aussi des quiz sur les enjeux de demain, on pourra apprendre à utiliser une imprimant 3D et découvrir de nombreux métiers.

L'année dernière, nous avions un escape-game consacré à la construction d'une usine et cette année, j'ai voulu en faire un sur le climat afin de comprendre ce qu'il se passe dans les fonds marins. Le principe : en entrant dans un camion, on aura l'impression d'entrer dans un sous-marin, grâce notamment aux images de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

L'année passée, vous aviez réalisé le French Fab Tour. Pourquoi était-il important cette année de maintenir le Big Tour, malgré le contexte sanitaire ?

L'année dernière, nous avons vécu une aventure formidable avec le French Fab Tour qui a réuni au total 470.000 personnes qui ont pu découvrir la richesse de notre industrie sous toutes ses formes. Nous avons rencontré un grand succès populaire. Cette année, avant le coronavirus, il était logique de renouveler ce projet afin de rendre, une nouvelle fois,

l'entrepreneuriat accessible à tous et de montrer aux Français les forces vives françaises en mettant en avant tout le savoir-faire de l'entrepreneuriat français. Même si le monde est à l'arrêt depuis que la crise s'est installée, nous avons retroussé nos manches et nous avons pensé autrement cette tournée qui se devait d'exister. Au lieu de débuter le 15 juillet à Nice, elle démarrera donc le 29 juillet à Vieux-Boucau.

Il y avait une dynamique forte en faveur de l'industrie avant l'épidémie. Aujourd'hui, on constate une inquiétude concernant la pérennité des emplois. Une fois passée la phase de déconfinement, il faut donc retrouver cette dynamique et le Big Tour doit servir d'événement populaire pour illustrer le volontarisme des pouvoirs publics pour réindustrialiser la France et faire venir la production stratégique. En prenant en compte les mesures sanitaires - masques et gels hydroalcooliques à disposition des participants - nous sommes en mesure de véhiculer un message d'optimisme et d'enthousiasme. C'est plus que jamais une tournée utile qui a du sens pour redonner l'envie et l'espoir à tous.

À lire aussi : Industrie: la France face au défi des relocalisations

Quel public souhaitez-vous toucher dans les villes où s'installera le Big Tour ?

Les jeunes, car ils sont notre avenir. Le message que je veux leur faire passer, c'est : rêvez, osez, entreprenez. D'autant qu'ils ont de plus en plus la culture de l'entrepreneuriat. D'où l'intérêt du VTE, le volontariat territorial en entreprise (initié par le ministère de l'Économie et des Finances en novembre 2018 et porté par BPI France) qui a pour but de permettre à un jeune à sa sortie d'école d'être, pendant 12 mois, le bras droit d'un ou d'une dirigeante de PME (petite ou moyenne entreprise) ou d'ETI (entreprise de taille intermédiaire). C'est formidable à la fois pour le jeune diplômé qui va apprendre d'un patron en direct mais aussi pour ce dernier car ce nouveau bras droit va lui transmette son savoir sur le digital. C'est une véritable transmission.

En partant à la rencontre des jeunes et des familles, nous voulons véhiculer des valeurs d'optimisme, de proximité humaine pour inciter à sortir de son terrier. Mais aussi de simplicité, car chaque entrepreneur, peut, à son niveau, bouger les lignes.

L'écologie prend une place particulièrement importante dans cette édition...

L'écologie est d'autant plus importante cette année, du fait du coronavirus qui a entraîné une prise de conscience capitale. Et ce sont des enjeux très importants pour les entreprises présentes lors du Big Tour mais aussi les maires et présidents de région.

Je pense qu'avec cette tournée, nous allons apprendre une bonne fois pour toutes à vivre autrement pour protéger la planète. Mère nature est épuisée et il est temps qu'on laisse les acteurs du climat entrer dans nos vies pour lui laisser une seconde vie. Et l'avenir de la planète passe par une société de sobriété et de responsabilisation de tous les acteurs. Tous les enjeux sont interdépendants, l'énergie, la qualité de l'air, la gestion des déchets, la préservation des ressources, la transition énergétique. Cela relève de plusieurs domaines d'action dont on va parler sur le terrain pendant le Big Tour avec par exemple l'entreprise Paprec, spécialisée dans le recyclage des déchets industriels et ménagers, mais aussi avec Engie, premier producteur solaire et d'éoliennes terrestres. La santé avant tout, la nature par-dessus tout.

AIRBUS

Press Release

Airbus announces measures to bolster liquidity and balance sheet in response to COVID-19

- New € 15 billion credit facility
- Withdrawal of 2019 dividend proposal with cash value of € 1.4 billion
- Suspension of top up pension funding
- 2020 guidance withdrawn
- Strong focus on support to customers and delivery

Amsterdam, 23 March 2020 – Airbus SE (stock exchange symbol: AIR) announces measures to bolster its liquidity and balance sheet in response to the COVID-19 pandemic as it continues to assess the ongoing situation and the impact on its business, customers, suppliers and the industry as a whole.

"Our first priority is protecting people while supporting efforts globally to curb the spread of the coronavirus. We are also safeguarding our business to protect the future of Airbus and to ensure we can return to efficient operations once the situation recovers. We have withdrawn our 2020 guidance due to the volatility of the situation. At the same time, we are committed to securing the liquidity of the Company at all times through a prudent balance sheet policy. I am convinced that Airbus and the broader aerospace sector will overcome this critical period," said Airbus Chief Executive Officer Guillaume Faury.

Reflecting the Company's prudent balance sheet policy and to ensure financial flexibility, Airbus' management has received approval from the Board of Directors to: secure a new credit facility amounting to € 15 billion in addition to the existing € 3 billion revolving credit facility; withdraw the 2019 dividend proposal of € 1.80 per share with an overall cash value of approximately € 1.4 billion; and suspend the voluntary top up in pension funding. Given the limited visibility due to the evolving COVID-19 situation, the 2020 guidance is withdrawn. Operational scenarios, including measures to minimise cash requirements, have been identified and will be activated depending on the further development of the pandemic.

With these decisions, the Company has significant liquidity available to cope with additional cash requirements related to the coronavirus. Liquidity resources previously standing at approximately € 20 billion, comprising around € 12 billion in financial assets at hand and around € 8 billion in undrawn credit lines, were further bolstered by converting an existing € 5 billion credit line into a new facility amounting to € 15 billion. Available liquidity now amounts to approximately € 30 billion.

By maintaining production, managing its resilient backlog, supporting its customers and securing financial flexibility for its operations, Airbus intends to secure business continuity for itself even in a protracted crisis. Safe and efficient air travel is a key backbone of global economic development and cultural exchange. Airbus therefore highly welcomes governmental efforts around the globe to stabilise this industry by supporting the financial health of its airline customers and its suppliers. Airbus continues to monitor the overall health of the industry.

Airbus has convened its 2020 Annual General Meeting in Amsterdam on 16 April. Due to the global outbreak of COVID-19, Airbus discourages physical attendance and strongly encourages shareholders to vote by proxy in line with public health and safety measures.

Airbus Media Relations
2 rond-point Emile Dewoitine
31700 Blagnac
France

Phone: +33 (0)5 61 93 10 00
Email: media@airbus.com
Web: airbus.com
Follow us on Twitter: @airbus & @airbuspress
https://www.airbus.com/newsroom/

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 8 juin 2020

Baromètre Coface T2 2020
D'un choc massif à une reprise différenciée

Quelques semaines après les premières mesures d'assouplissement du confinement, l'activité économique semble redémarrer dans la plupart des pays européens. Mais, environ deux mois après la Chine, cette reprise progressive et partielle ne gommera pas les effets du confinement sur la croissance mondiale.

Dans ce contexte, Coface prévoit que l'ampleur de la récession cette année (baisse du PIB mondial de 4,4%) sera plus forte qu'en 2009. Malgré la reprise attendue en 2021 en cas d'absence de 2ème vague d'épidémie (+5,1%), le PIB resterait 2 à 5 points inférieur à celui de 2019 aux Etats-Unis, en zone euro, au Japon ou encore au Royaume-Uni.

La montée attendue de l'épargne de précaution des ménages et les annulations d'investissements des entreprises dans un contexte d'incertitude persistante quant à l'évolution de la pandémie, le caractère irrécupérable des pertes de production dans certains secteurs (en particulier des activités de services ainsi que matières premières utilisées comme combustible) expliquent cette absence de rattrapage rapide. Certes les mesures des banques centrales ont permis de stabiliser les marchés financiers depuis le mois d'avril. Et celles des Etats (notamment en Europe de l'Ouest) ont eu le mérite de contribuer jusqu'ici à maintenir certaines capacités de production des entreprises, notamment en accroissant l'endettement. Mais elles reportent les ajustements en matière d'emploi et les problèmes de trésorerie des entreprises.

Les défaillances d'entreprises dans le monde devraient augmenter d'un tiers dans le monde d'ici 2021 par rapport à 2019

Malgré les mesures de soutien public, la montée des défaillances d'entreprises déjà mise en exergue dans le précédent baromètre Coface[1] devrait toucher toutes les principales économies matures : Etats-Unis (+43%), Royaume-Uni, (+37%), Japon (+24%), France (+21%), Allemagne (+12%). Mais beaucoup d'économies émergentes (+44% au Brésil, +50% en Turquie) seront aussi affectées par les conséquences économiques des mesures de confinement ainsi que par la chute des recettes touristiques, des remises des travailleurs expatriés et celles liées à l'exploitation des matières premières dont les cours ont baissé.

En plus des transports, la pandémie fragilise davantage les secteurs déjà vulnérables : automobile, métallurgie, distribution et textile-habillement

La forte hausse de sinistralité reflète une montée du risque de crédit des entreprises à court terme (6 à 12 mois). Coface prend acte de cette montée des risques pays qui se traduit dans son évaluation (utilisant des données à la fois macroéconomiques, financières et microéconomiques) par 71 déclassements, soit un peu plus de 40% des économies couvertes dans le monde. Sur le front sectoriel aussi, environ 40% des 13 secteurs d'activité évalués dans 28 pays (représentant 88% du PIB mondial) sont déclassés. Dans le contexte actuel de crise de la mobilité, les transports

[1] https://www.coface.fr/Actualites-Publications/Publications/Barometre-Risque-Pays-et-Secteurs-T1-2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

sont les plus touchés par ces changements. Viennent ensuite l'automobile et la distribution, déjà dans une position de faiblesse l'an passé. A l'autre bout de l'échelle, les secteurs pharmaceutiques et, dans une moindre mesure, ceux de l'agroalimentaire et des TIC, sont les plus résilients.

CONTACT MEDIA

ComCorp - coface@comcorp.fr

Caroline Pierron : +33 6 33 62 23 31

Ingrid Brégeon-Fall : +33 6 33 58 54 94

Coface: for trade

Avec plus de 70 ans d'expérience et le plus vaste réseau international, Coface est un leader dans l'assurance-crédit et les services spécialisés adjacents : l'Affacturage, l'Assurance Single Risk, la Caution et les services d'Information. Les experts de Coface opèrent au coeur de l'économie mondiale, aidant ~50 000 clients à construire des entreprises performantes, dyna-miques et en croissance. Coface accompagne les entreprises dans leurs décisions de crédit. Les services et solutions du Groupe renforcent leur capacité à vendre en les protégeant contre les risques d'impayés sur leurs marchés domestiques et à l'export. En 2019, Coface comptait ~4 250 collaborateurs et a enregistré un chiffre d'affaires de €1,5 Mds.

www.coface.com

COFACE SA. est coté sur le Compartiment A d'Euronext Paris

Code ISIN : FR0010667147 / Mnémonique : COFA

COFA LISTED EURONEXT

Extraits du communiqué de presse de l'Organisation Mondiale du Commerce du 8 avril 2020

STATISTIQUES ET PERSPECTIVES DU COMMERCE

Forte chute attendue du commerce avec une économie mondiale bouleversée par la pandémie de COVID-19

Le commerce mondial devrait enregistrer une baisse comprise entre 13% et 32% en 2020, tandis que la pandémie de COVID-19 désorganise les activités économiques et la vie normales dans le monde.

Le large éventail de possibilités liées à la baisse prévue s'explique par la nature sans précédent de cette crise sanitaire et par l'incertitude quant à son impact économique précis. Mais les économistes de l'OMC pensent que cette baisse sera probablement supérieure à la contraction du commerce causée par la crise financière mondiale de 2008-2009 (graphique 1).

Les estimations de la reprise attendue en 2021 sont tout aussi incertaines, avec des résultats qui dépendront largement de la durée de l'épidémie et de l'efficacité des mesures adoptées pour y faire face.

"Cette crise est avant toute une crise sanitaire qui a contraint les gouvernements à prendre des mesures sans précédent pour protéger la vie des personnes", a déclaré le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo.

"La baisse inévitable du commerce et de la production aura des conséquences douloureuses pour les ménages et les entreprises, en plus des souffrances humaines causées par la maladie elle-même."

"L'objectif immédiat est de maîtriser la pandémie et d'atténuer les dommages économiques causés aux individus, aux entreprises et aux pays. Mais les responsables politiques doivent commencer à planifier l'après-pandémie."

"Les chiffres sont mauvais, c'est indéniable. Mais une relance rapide et vigoureuse est possible. Les décisions prises aujourd'hui détermineront la forme de la reprise et les perspectives de croissance mondiale. Nous devons poser les fondements d'une reprise forte, soutenue et socialement inclusive. Le commerce sera un ingrédient important en la matière, associé aux politiques budgétaires et monétaires. Pour stimuler les investissements renouvelés dont nous aurons besoin, il sera essentiel de maintenir l'ouverture et la prévisibilité des marchés, ainsi que de favoriser un environnement économique plus généralement favorable. Et si les pays travaillent la main dans la main, nous aurons une croissance beaucoup plus rapide que si chacun agit seul."

FAITS SAILLANTS

•**Le commerce mondial des marchandises devrait afficher un recul de 13% à 32% en 2020** du fait de la pandémie de COVID-19.

•**Une reprise des échanges est attendue en 2021**, mais elle dépendra de la durée de l'épidémie et de l'efficacité des mesures adoptées pour y faire face.

•**Presque toutes les régions enregistreront des baisses à deux chiffres du volume des échanges en 2020**, les exportations les plus touchées étant celles de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

•**Il est probable que le commerce chutera plus brutalement dans les secteurs ayant des chaînes de valeur complexes**, notamment l'électronique et les produits automobiles.

•**Le commerce des services pourrait être le plus directement touché** par la COVID-19 en raison des restrictions visant les transports et les voyages.

•**Le commerce des marchandises avait déjà ralenti de 0,1% en volume en 2019**, plombé par les tensions commerciales et le ralentissement de la croissance économique. La valeur en dollars des exportations mondiales de marchandises en 2019 a diminué de 3%, tombant à 18 890 milliards d'USD.

•**La valeur des exportations de services commerciaux a progressé de 2%** en 2019 pour atteindre 6 030 milliards d'USD.

Graphique 1 − Volume du commerce mondial des marchandises, 2000-2022
Indice, 2015=100

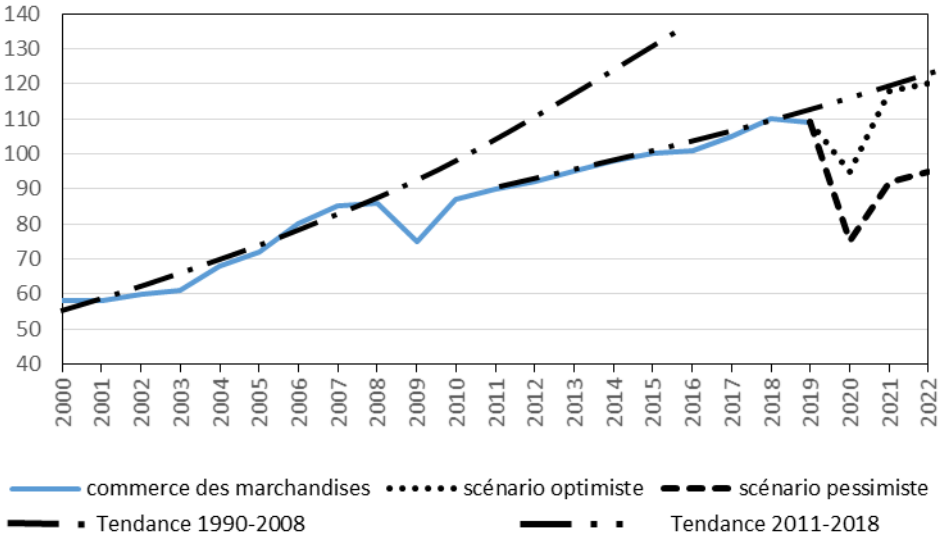

Source : Secrétariat de l'OMC

Plombé par les tensions commerciales et le ralentissement de la croissance économique, le commerce faiblissait déjà en 2019 avant que le virus ne commence à sévir. Cette année-là, le commerce mondial des marchandises a enregistré un léger recul de -0,1% en volume, après avoir progressé de 2,9% l'année précédente. Dans le même temps, la valeur en dollars des exportations mondiales de marchandises a baissé de 3%, à 18 890 milliards d'USD.

Le commerce mondial des services commerciaux, en revanche, a progressé en 2019, avec une hausse de 2% des exportations en dollars, à 6 030 milliards d'USD. Le rythme d'expansion a été plus faible qu'en 2018, année durant laquelle le commerce des services avait augmenté de 9%. […]

Perspectives du commerce en 2020 et 2021

Le choc économique provoqué par la pandémie de COVID-19 appelle inévitablement des comparaisons avec la crise financière mondiale de 2008-2009. Ces deux crises sont similaires à certains égards, mais très différentes à d'autres. Comme en 2008-2009, les gouvernements sont intervenus avec des politiques monétaires et budgétaires pour faire face au ralentissement et offrir aux entreprises et aux ménages un soutien temporaire en matière de revenu. Mais, en raison des restrictions touchant les déplacements et de la distanciation sociale imposées pour ralentir la propagation de la maladie, l'offre de main-d'oeuvre, les transports et les voyages sont aujourd'hui directement touchés d'une manière différente de ce qui était le cas lors de la crise financière. Des secteurs entiers des économies nationales ont été fermés, comme l'hôtellerie, la restauration, le commerce de détail non essentiel, le tourisme et une part importante de l'activité manufacturière. Dans ces circonstances, les prévisions nécessitent de solides hypothèses quant à la progression de la maladie et une confiance plus grande dans les données estimatives que dans les données communiquées.

Les résultats commerciaux à venir tels qu'ils sont résumés dans le tableau 1 sont donc plus faciles à appréhender sous la forme de deux scénarios distincts: 1) un scénario relativement optimiste, avec un net recul du commerce suivi par une reprise à partir de la seconde moitié de 2020, et 2) un scénario plus pessimiste avec une baisse initiale plus forte et une reprise plus prolongée et incomplète.

Il faut voir là des explorations de différentes trajectoires possibles pour la crise plutôt que des prévisions spécifiques concernant l'évolution à venir. Il se peut très bien que les résultats réels se situent en dehors de cette fourchette, que ce soit au-dessus ou en dessous.

Dans le scénario optimiste, la reprise sera suffisamment forte pour permettre au commerce de se rapprocher de la tendance antérieure à la pandémie, représentée par la ligne pointillée (tiret-point-point) sur le graphique 1, tandis que le scénario pessimiste n'envisage qu'une reprise partielle. Étant donné le niveau des incertitudes, il faut souligner que la trajectoire initiale ne détermine pas nécessairement la reprise qui suivra. On peut voir par exemple une baisse brutale des volumes d'échanges en 2020 dans le scénario pessimiste, mais une relance tout aussi spectaculaire qui se traduirait par des échanges beaucoup plus proches de ce que prévoit le scénario optimiste d'ici à 2021 ou 2022.

Après la crise financière de 2008-2009, le commerce n'est jamais revenu à la tendance précédente, représentée par la ligne pointillée (tiret-point) sur le même graphique. La probabilité d'une reprise forte est plus grande si les entreprises et les consommateurs considèrent la pandémie comme un choc temporaire et ponctuel. Dans ce cas, les dépenses de biens d'équipement et de biens de consommation durables pourraient retrouver des niveaux proches de ceux d'avant la crise lorsque celle-ci s'apaiserait. Par contre, si l'épidémie se prolonge et/ou si l'incertitude récurrente se généralise, les ménages et les entreprises pourraient faire preuve de prudence dans leurs dépenses.

Dans les deux scénarios, toutes les régions subiront une baisse à deux chiffres des exportations et des importations en 2020, sauf les "autres régions" (qui comprennent l'Afrique, le Moyen-Orient et la Communauté d'États indépendants (CEI), y compris les États associés et les anciens États membres. La baisse relativement faible estimée pour ces dernières tient au fait que les pays qui en font partie dépendent beaucoup des exportations de produits énergétiques, dont la demande est relativement indépendante des fluctuations de prix. Si la pandémie est maîtrisée et si le commerce se remet en route (tableau 1), la plupart des régions pourraient enregistrer en 2021 une reprise à deux chiffres avoisinants 21% dans le scénario optimiste et 24% dans le scénario pessimiste – bien qu'à partir d'une base beaucoup plus faible (tableau 1). L'ampleur de l'incertitude est très élevée, et il est tout à fait possible que les résultats soient supérieurs ou inférieurs à ces chiffres en 2020 aussi bien qu'en 2021. […]

Deux autres aspects différencient la récession actuelle de la crise financière: le rôle des chaînes de valeur et le commerce des services. La perturbation des chaînes de valeur posait déjà problème lorsque la COVID-19 était essentiellement limitée à la Chine. Elle reste un facteur dominant aujourd'hui que la maladie est largement répandue. Il est probable que la baisse du commerce sera plus forte dans les secteurs caractérisés par des chaînes de valeur complexes, notamment ceux de l'électronique et des produits automobiles. Selon la base de données sur le commerce en valeur ajoutée (TiVa) de l'OCDE, la part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations de produits électroniques était d'environ 10% pour les États-Unis, 25% pour la Chine, plus de 30% pour la Corée, plus de 40% pour Singapour et plus de 50% pour le Mexique, la Malaisie et le Viet Nam. Les importations de facteurs de production essentiels seront probablement interrompues par la distanciation sociale, qui a causé la fermeture temporaire des usines en Chine et agit de même aujourd'hui en Europe et en Amérique du Nord. Toutefois, il est également utile de rappeler que la perturbation des chaînes d'approvisionnement complexes peut aussi résulter de catastrophes localisées telles que les ouragans et les tsunamis et d'autres perturbations économiques. La gestion de cette perturbation est un défi pour les entreprises aussi bien mondiales que locales et exige de chacune d'elles un calcul des risques par rapport à l'efficacité économique.

Il se pourrait que le commerce des services soit la composante du commerce mondial la plus directement touchée par la COVID-19 en raison des restrictions imposées dans les domaines des transports et des voyages et de la fermeture de nombreux établissements de vente au détail et d'hébergement. Les services ne sont pas inclus dans les prévisions de l'OMC relatives au commerce des marchandises, mais l'essentiel du commerce des marchandises serait impossible sans eux (par exemple, les transports). Contrairement aux marchandises, il n'y a pas de stocks de services dans lesquels on pourrait puiser aujourd'hui et qui pourraient être reconstitués par la suite. Les baisses du commerce des services durant la pandémie pourraient donc être perdues à jamais. Les services sont également interconnectés, avec des transports aériens qui maintiennent un écosystème d'autres activités culturelles, sportives et récréatives. Certains services pourraient toutefois retirer des bénéfices de la crise. C'est le cas des services informatiques, dont la demande a explosé du fait que les entreprises s'efforcent de permettre à leurs employés de travailler chez eux et que la socialisation se fait à distance.

L'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le commerce international n'est pas encore visible dans la plupart des données commerciales, mais certains grands indicateurs opportuns peuvent laisser entrevoir l'ampleur du ralentissement et la mesure dans laquelle il peut être comparé aux crises antérieures. Les indices des nouvelles commandes à l'exportation dérivés des indices des directeurs d'achat sont particulièrement utiles à cet égard. Les indices mondiaux de JP Morgan pour le mois de mars ont montré que les commandes à l'exportation étaient tombées à 43,3 par rapport à une valeur de référence de 50 et que les nouvelles exportations de services étaient tombées à 35,5, ce qui traduit un sérieux ralentissement.

Tableau 1: Volume du commerce des marchandises et PIB réel, 2018-2021

Variation annuelle en pourcentage

	Données historiques		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	2018	2019	2020	2021	2020	2021
Volume du commerce mondial des marchandises[2]	2,9	-0,1	-12,9	21,3	-31,9	24,0
Exportations						
Amérique du Nord	3,8	1,0	-17,1	23,7	-40,9	19,3
Amérique du Sud et centrale	0,1	-2,2	-12,9	18,6	-31,3	14,3
Europe	2,0	0,1	-12,2	20,5	-32,8	22,7
Asie	3,7	0,9	-13,5	24,9	-36,2	36,1
Autres régions[3]	0,7	-2,9	-8,0	8,6	-8,0	9,3
Importations						
Amérique du Nord	5,2	-0,4	-14,5	27,3	-33,8	29,5
Amérique du Sud et centrale	5,3	-2,1	-22,2	23,2	-43,8	19,5
Europe	1,5	0,5	-10,3	19,9	-28,9	24,5
Asie	4,9	-0,6	-11,8	23,1	-31,5	25,1
Autres régions[3]	0,3	1,5	-10,0	13,6	-22,6	18,0
PIB réel aux taux de change du marché	2,9	2,3	-2,5	7,4	-8,8	5,9
Amérique du Nord	2,8	2,2	-3,3	7,2	-9,0	5,1
Amérique du Sud et centrale	0,6	0,1	-4,3	6,5	-11,0	4,8
Europe	2,1	1,3	-3,5	6,6	-10,8	5,4
Asie	4,2	3,9	-0,7	8,7	-7,1	7,4
Autres régions[3]	2,1	1,7	-1,5	6,0	-6,7	5,2

1 Les chiffres de 2020 et 2021 sont des projections.
2 Moyenne des exportations et des importations.
3 Les autres régions comprennent l'Afrique, le Moyen-Orient et la Communauté d'États indépendants (CEI), y compris les États membres associés et les anciens États membres.

Source: Secrétariat de l'OMC pour le commerce et estimations consensuelles pour le PIB historique. Les projections du PIB sont basées sur des scénarios simulés au moyen du Modèle du commerce mondial de l'OMC.

COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.5.2020
C(2020)3460 final

VERSION PUBLIQUE

Ce document est publié uniquement pour information.

Objet: **Aide d'État SA.57299 (2020/N) – France**
Amendement au régime d'aide d'État SA.56985 – Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19

Monsieur le Ministre,

1. PROCÉDURE

(1) Les autorités françaises ont notifié le 18 mai 2020 un amendement au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises SA.56985, sur la base de l'Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 («l'Encadrement Temporaire»)[1].

(2) Les autorités françaises confirment que le présent régime d'aide ne comporte pas d'élément de confidentialité.

2. DESCRIPTION DE LA MESURE

2.1 Objectif

(3) Par cette notification, les autorités françaises souhaitent amender le régime d'aide existant « Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19 SA. 56985 » («le régime d'aide existant»), approuvé par décision de la Commission sur la base de l'article 107, paragraphe

[1] Communication de la Commission du 19 Mars 2020, C(2020) 1863 final, Encadrement Temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 JO C 91I, 20.3.2020, p. 1-9, modifiée par la Communication de la Commission C(2020) 2215 final du 3 April 2020, JO C 112I , 4.4.2020, p. 1–9 et par la Communication C(2020) 3156 final du 8 mai 2020, OJ C 164, 13.5.2020, p. 3–15.

Son Excellence Monsieur Jean-Yves Le Drian
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
37, Quai d'Orsay F - 75351 PARIS

3, point b, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne[2] («la décision initiale»). La modification porte sur l'extension des formes d'aide de montant limité prévues à la section 2.6.1 de la décision initiale, ainsi qu'une augmentation substantielle du budget global du régime existant.

(4) L'objectif général du régime existant est d'offrir un cadre juridique approprié pour les interventions de l'Etat, des collectivités territoriales et leurs intermédiaires afin de remédier à la pénurie de liquidités des entreprises et faire en sorte que les perturbations causées par l'épidémie de COVID-19 ne compromettent pas leur viabilité. La mesure notifiée poursuit ce même objectif.

2.2 Bases légales nationales

(5) Pour les interventions de l'Etat, l'article 20 de la constitution du 4 octobre 1958 constitue la base juridique du régime.

(6) Pour les interventions des collectivités territoriales, les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment le titre Ier du livre V de la première partie, constituent la base juridique du régime.

(7) Pour les autres organismes publics, les bases juridiques applicables sont celles régissant le statut desdits organismes.

2.3 Description de la mesure

(8) Le régime existant prévoit des interventions de plusieurs natures : aides compatibles de montant limité sous forme de subvention, d'avances remboursables, de garanties, de prêts à taux réduit et à taux zéro, et de soutien aux fonds propres[3] (section 2.6.1 de la décision initiale), aides sous forme de garanties de prêts (section 2.6.2), aides sous forme de prêts et de taux bonifiés de prêts (section 2.6.3) et enfin aides sous la forme de garanties ou prêts octroyés via des établissements de crédit ou institutions financières (section 2.6.4).

(9) La mesure notifiée vise à élargir le champ des instruments prévus par la section 2.6.1 de la décision initiale - aides compatibles de montant limité - pour y intégrer les aides sous forme d'avantages fiscaux et sociaux (notamment d'exonération de tout impôt sur les bénéfices - impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu- et de toutes les contributions et cotisations sociales associées), à condition que la valeur nominale de ces aides, comme pour les autres formes déjà prévues, reste inférieure aux plafond maximaux autorisés:

- de 800 000 € par entreprise ;
- de 120 000 € par entreprise du secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- de 100 000 € par entreprise du secteur de la production agricole primaire de produits agricoles.

[2] Décision de la Commission C(2020) 2595 final du 20 avril 2020.

[3] Investissement en fonds propres au sens de lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques (2014/C 19/04).

(10) Cet élargissement ne modifie pas les autres modalités d'octroi des aides décrites dans la section 2.6.1 de la décision initiale[4], décrites en particulier aux considérants (13), (14), (18) à (22) de la décision initiale, et ne modifie pas en particulier les conditions de cumul de plusieurs mesures ou aides compatibles de montant limité entre elles [5].

(11) La mesure notifiée prévoit également une augmentation substantielle du budget envisagé pour le régime existant en le faisant passer à 50 milliards EUR au lieu de 7 milliards EUR initialement prévus, selon la distribution suivante :

- 20 milliards EUR pour les aides sous plafond maximal de 800 000 EUR, de 120 000 EUR ou de 100 000 EUR relevant de la section 3.1. de l'Encadrement Temporaire, au lieu de 4 milliards EUR initialement prévus;
- 20 milliards EUR[6] pour les aides sous forme de garanties de prêts relevant de la section 3.2. de l'Encadrement Temporaire, au lieu de 1 milliard EUR initialement prévu;
- 10 milliards EUR pour les aides sous forme de prêts et de taux bonifiés de prêts relevant de la section 3.3. de l'Encadrement Temporaire, au lieu de 2 milliards EUR initialement prévus.

(12) Cette augmentation est due pour partie à l'introduction de nouveaux instruments d'aides, à l'intégration, dans le cadre du régime, des futurs amendements du fonds national de solidarité[7] et pour partie à une évaluation ajustée des besoins de liquidité croissants des entreprises affectées par le COVID- 19 et les mesures sanitaires et confrontées à une grande incertitude quant à la reprise économique.

(13) Aucune autre modification du régime d'aide existant n'est envisagée.

3. APPRÉCIATION DE LA MESURE

3.1. Légalité de l'aide

(14) En soumettant la mesure à l'autorisation de la Commission avant sa mise à exécution, les autorités françaises ont respecté les obligations qui leur incombent en vertu de l'article 108, paragraphe 3, du TFUE.

3.2. Existence d'une aide d'Etat

(15) L'article 107, paragraphe 1, du TFUE, dispose que « sauf dérogations prévues dans le présent traité, sont incompatibles avec le marché commun, dans la mesure où elles affectent les échanges entre les États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme

---

4 Tel qu'indiqué au considérant 12 de la décision initiale, les décisions d'attribution des aides aux entreprises dans le cadre du régime d'aide peuvent être prises jusqu'au 31 décembre 2020. Dans le cas des avantages fiscaux introduits par la présente décision dans le champ des instruments prévus par la section 2.6.1 de la décision initiale, la dette fiscale pour laquelle cet avantage est octroyé doit avoir été contractée le 31 décembre 2020 au plus tard, en ligne avec la note de bas de page 17 de l'Encadrement Temporaire.

5 Pour mémoire, les aides compatibles de montant limité décrites peuvent se cumuler entre elles et avec d'autres aides de même ordre relevant de régimes approuvés sur la base de la section 3.1 de l'Encadrement Temporaire, sous réserve que leur montant total ne dépasse pas les plafonds mentionnés au considérant (8).

6 Le budget de la section 3.2 correspond à l'encours maximal des prêts qui peut être garanti et celui de la section 3.3 correspond au montant des prêts bonifiés.

7 Régime SA 57010

que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ».

(16) La qualification d'aide d'État de la mesure a été établie dans la décision initiale. La Commission renvoie donc, pour cette analyse, aux considérants (43) à (48) de la décision initiale, qui s'appliquent également aux modifications du régime apportées par la mesure notifiée.

3.3. Examen de compatibilité

(17) En adoptant l'Encadrement Temporaire du 19 mars 2020, modifié les 3 avril et 5 mai 2020[8], la Commission a reconnu que « l'épidémie de COVID-19 concerne tous les États membres et que les mesures de confinement prises par les États membres ont un impact sur les entreprises ». La Commission a conclu qu' « une aide d'État est justifiée et peut être déclarée compatible avec le marché intérieur sur la base de l'article 107, paragraphe 3, point b), du TFUE, pour une période limitée, pour remédier à la pénurie de liquidités des entreprises et faire en sorte que les perturbations causées par l'épidémie de COVID-19 ne compromettent pas leur viabilité, en particulier des petites et moyennes entreprises ».

(18) Les mesures notifiées visent à permettre aux entreprises d'accéder au financement externe au cours d'une période où le fonctionnement normal du marché, et en particulier de l'accès au crédit, est gravement perturbé par la pandémie de COVID-19 qui affecte l'ensemble de l'économie et entraîne de graves perturbations de l'économie réelle des États membres.

(19) Dans sa décision initiale, la Commission a constaté que le régime existant faisait partie d'une série de mesures conçues au niveau national par les autorités françaises pour remédier à une perturbation grave de leur économie liée au choc brutal résultant des mesures d'urgence sanitaires prises par les autorités françaises et avait été conçu pour répondre aux exigences de l'Encadrement Temporaire, et en particulier aux dispositions des sections 3.1 à 3.4 de cet encadrement.

(20) En ce qui concerne la mesure notifiée, la Commission renvoie à l'analyse de compatibilité présentée aux considérants (56) à (61) de la décision initiale.

(21) La possibilité d'octroyer des avantages fiscaux et sociaux dans le cadre des aides de montant limité n'est qu'une modalité d'intervention supplémentaire qui respecte en tous points les engagements pris par les autorités françaises dans le régime existant comme rappelé dans les considérants (9) et (10) de cette décision.

(22) L'augmentation du budget estimé pour tenir compte des besoins constatés par les autorités françaises et de l'élargissement de la palette d'instruments n'ont pas d'impact sur la conformité de l'ensemble du régime, tel que modifié, aux conditions fixées par l'Encadrement Temporaire.

(23) Sauf les modifications examinées aux considérants (21) et (22), la Commission observe qu'aucune autre modification du régime d'aide existant n'est prévue.

(24) La Commission considère donc que les modifications notifiées n'affectent pas l'analyse de compatibilité du régime d'aide existant telle que présentée dans la décision initiale.

---

[8] Voir note 1

4. CONCLUSION

Pour ces raisons, la Commission a donc décidé de ne pas soulever d'objections à l'égard du régime d'aide notifié au motif qu'il est compatible avec le marché intérieur conformément à l'article 107, paragraphe 3, point b), du TFUE.

Le texte intégral de la présente lettre, qui ne contient pas d'informations confidentielles ou de secrets d'affaires, sera publié à l'adresse internet suivante: http://ec.europa.eu/competition/elojade/isef/index.cfm.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération,

Pour la Commission,

Margrethe VESTAGER
Vice-présidente exécutive

Les Echos

PAYS :France
PAGE(S) :16
SURFACE :23 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Entreprises
DIFFUSION :129052
JOURNALISTE :A. B

► 14 mai 2020 - N°23199

ENTREPRISES

Les Européens s'interrogent sur le champ des secteurs stratégiques

Le secteur de la défense, qui plaide depuis longtemps pour l'autonomie stratégique, a une occasion à saisir pour convaincre à Bruxelles de la nécessité de plans de relance ciblés.

« Il faudra faire preuve d'imagination pour aider les entreprises stratégiques », constatait lundi à l'Assemblée nationale la ministre des Armées, Florence Parly. Et de promettre qu'au-delà de l'aide économique apportée par la commande publique des militaires, l'Etat pourrait prendre des participations dans les entreprises sensibles. En cette période de crise sanitaire et économique, la liste des secteurs et entreprises jugés stratégiques par l'Etat ne cesse, d'ailleurs, de s'élargir. D'abord parce que la crise a démontré que certains secteurs considérés comme non-stratégiques pouvaient concerner la souveraineté de la France en cas de pandémie. Ensuite, parce que la chute de l'activité économique risque de rendre fragiles, vulnérables et donc opéables bon nombre d'entreprises.

C'est pourquoi le ministère de l'Economie a décidé d'abaisser à 10 % le seuil de déclaration pour toute prise de participation étrangère dans des entreprises cotées, certains parlementaires réclamant l'extension de cette mesure aux PME non cotées. Et au-delà des activités directement liées à la défense, d'autres secteurs comme la cybersécurité, le domaine médical, le numérique ou d'autres pourraient désormais faire figure de cibles à protéger de la crise ou de rachats.

Par exemple, la CNIM, en grande difficulté financière, cherche un repreneur et intéresse diablement les investisseurs chinois. *« Fournisseur de premier rang des armées, c'est une entreprise importante par sa branche innovation et ses activités défense doivent rester sous contrôle français »*, a confirmé Florence Parly en évoquant le cas de ce fleuron de la mécanique de précision. Mais face aux surenchères d'entreprises étrangères avides de s'approprier ses technologies, que peut vraiment faire l'Etat ?

Toute la filière crie à l'aide

Le sort de l'entreprise Photonis reste ainsi en suspend. Alerté par le ministère des Armées, Bercy a bien interdit la vente du spécialiste de la vision nocturne à l'américain Teledyne, mais sans trouver d'alternatives. Les groupes français sollicités ne souhaitent pas aligner le même chèque que le potentiel acquéreur américain, qui était prêt à surpayer pour acquérir une position dominante. Sans fonds d'investissement stratégique national, même le secteur le plus souverain, celui de la défense, a du mal à protéger ses pépites. Pour y remédier, le ministère des Armées étudiait les moyens de créer un fonds d'investissement public-privé. Mais la crise du Covid était encore loin et Florence Parly peinait à réunir 200 millions d'euros. A présent, c'est toute la filière aéronautique européenne qui crie « à l'aide » et réclame plusieurs milliards, afin de conserver en Europe l'une des rares industries dont les barrières technologiques sont suffisamment élevées pour produire de manière compétitive en Europe.

Si la vente de Latécoère à un fonds américain a soulevé des protestations, ce sont désormais des dizaines de PME de l'aéronautique qui risquent de passer sous contrôle étranger. Mercredi 13 mai, Eric Trappier, PDG de Dassault Aviation, et Dirk Hoke, président d'Airbus Defense and Space, ont ainsi lancé au nom des syndicats des entreprises aéronautiques françaises (65 milliards d'euros de chiffre d'affaires) et allemandes (40 milliards d'euros de chiffre d'affaires) un appel européen à la protection et la relance du secteur.

La crise du Covid permettra-t-elle enfin de réveiller un réflexe de préférence européenne ? Il y a une occasion à saisir. Nathalie Loiseau, députée européenne, constate que le concept « d'autonomie stratégique » n'avait jamais eu aussi bonne presse au sein de l'Union européenne. Les Etats « libéraux » qui luttaient contre toute politique industrielle de peur qu'elle ne porte ombrage au principe de la libre concurrence sont les premiers à vouloir protéger leur industrie de pointe. L'Allemagne, qui interdisait bien avant la France les prises de participation étrangère de plus de 10 % dans ses industries stratégiques, vient ainsi d'élargir la définition à de nouveaux secteurs comme les biotechs, mais aussi la construction navale et d'autres...

« Il faut tirer les leçons de 2008 », souligne l'eurodéputée Nathalie Loiseau. *« On avait sacrifié les dépenses de défense, ce qui a abouti, faute d'investissement, à un décrochage technologique impossible à rattraper, notamment dans le numérique. »* Ne répétons pas l'erreur, insiste-t-elle. La relance européenne doit protéger tous les secteurs stratégiques, dont la liste ne cesse de s'élargir.

— *A. B.*

Dans sa défense de la souveraineté, Paris a été longtemps seul.

Tous droits de reproduction réservés

[Source : Les Echos, mis en page]

L'endettement des entreprises françaises, principal risque pour la reprise

Le risque lié à l'endettement est davantage du côté des PME que des grands groupes. L'endettement net du CAC 40 diminue depuis 2011. Les entreprises les plus endettées ne sont pas nécessairement les plus fragiles.

Par Sophie Rolland
Publié le 23 juin 2020 à 18h31Mis à jour le 23 juin 2020 à 19h38

Depuis plusieurs années, la Banque de France pointe la hausse de l'endettement des entreprises. Aujourd'hui, elle tire la sonnette d'alarme. Le niveau élevé de dette des entreprises et des ménages est *« le risque le plus fort »* pour la reprise, a estimé mardi Sylvie Goulard, sous-gouverneure de l'institution, à l'occasion de la présentation du rapport d'évaluation des risques du système financier français.

Le choc du Covid-19 a frappé un tissu économique fragilisé par l'excès de dette. *« Le choc de trésorerie est d'autant plus critique que les entreprises opéraient avec une trésorerie tendue »*, souligne le rapport. Les PME disposaient de 2 mois de chiffres d'affaires en réserves de trésorerie, contre 3 mois pour les ETI et quasiment 4 pour les grands groupes. Un certain nombre d'entre elles ont été contraintes de solliciter un endettement supplémentaire.

Un frein à la reprise

« L'augmentation de l'endettement des entreprises est susceptible de dégrader la solvabilité de nombre d'entre elles », poursuit la Banque de France. De quoi compromettre la sortie de crise. *« Une hausse marquée des défaillances d'entreprises pourrait à son tour induire une augmentation des créances douteuses au bilan des banques, freinant la dynamique du crédit, nécessaire à la reprise économique»*, ajoute Sylvie Goulard.

L'analyse de la structure financière des géants du CAC 40 confirme que le risque est davantage du côté des PME, même si certaines situations individuelles se tendent dans le contexte de crise, notamment chez Renault et dans une moindre mesure Peugeot et Accor.

La dette des sociétés du CAC 40

A fin 2019 (hors foncières et sociétés financières)

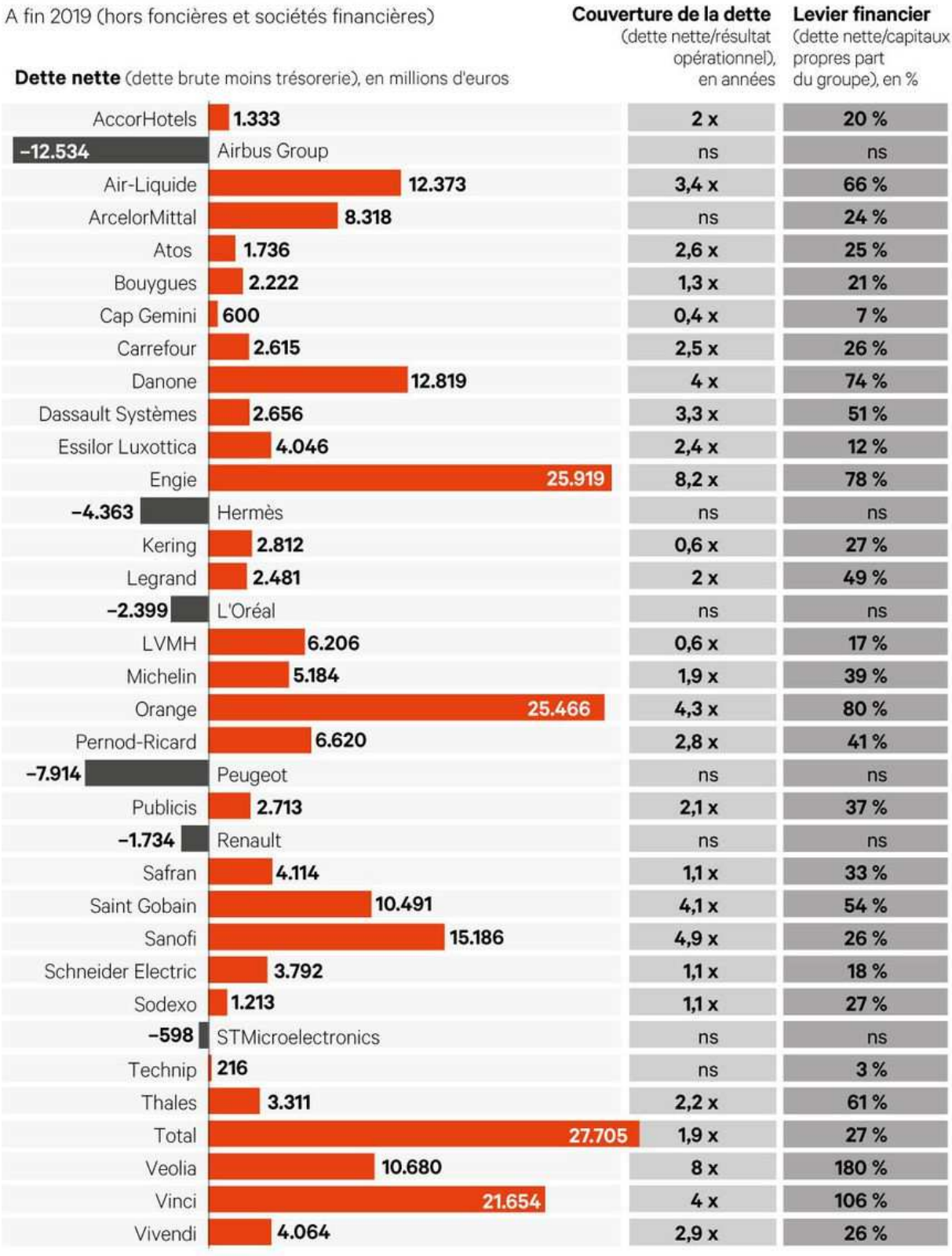

«LES ÉCHOS»/ SOURCE : EY

Baisse de l'endettement net du CAC 40

L'endettement net (la trésorerie est soustraite de la dette brute) des quarante premières capitalisations de la Bourse de Paris (hors sociétés financières) n'a cessé de diminuer entre 2011 et 2017 et a connu une très légère augmentation en 2018, selon des chiffres compilés par EY. Il est remonté en 2019, à 199 milliards d'euros, mais *« cette hausse est essentiellement liée à l'application de la nouvelle norme comptable IFRS 16, qui considère les loyers futurs des contrats de location comme de la dette »*, indique Nicolas Klapisz, associé chez EY. Six entreprises ont même abordé 2020 avec une trésorerie nette positive : Airbus, Hermès, L'Oréal, Peugeot, Renault et ST Microelectronics.

Les plus endettées ne sont pas nécessairement les plus fragiles. La dette nette de Total (27,7 milliards d'euros) est à la mesure de la taille du groupe et les ratios financiers restent sains. Engie avec 25,9 milliards d'euros de dette a vu son profil financier se dégrader pendant la crise. Pour les agences de notation il est désormais à la limite de la catégorie triple B. Orange affiche toujours 25,5 milliards d'euros de dette mais le groupe de télécommunication revient de loin. Au début des années 2000, son endettement évoluait autour d'une quarantaine de milliards. Dans le cas de Vinci, l'endettement de 21,7 milliards d'euros est supérieur aux fonds propres mais la structure des revenus lui permet de conserver une notation financière solide (dans le bas de la catégorie simple A).

Leviers financiers

Les leviers financiers plus élevés que la moyenne chez Engie et Veolia, où la dette nette représente huit années de résultat opérationnel, s'expliquent par les investissements importants que ces entreprises de services aux collectivités ont dû réaliser. La situation est particulièrement tendue chez Veolia, qui s'est réendetté ces dernières années et où la dette nette représente 180 % des fonds propres. La dette du spécialiste de l'eau et du traitement des déchets reste néanmoins de bonne qualité, pour les agences de notation (catégorie d'investissement). Ce n'est pas le cas de Renault, seul membre du CAC 40 à avoir basculé en catégorie spéculative avec la crise du Covid 19.

« En moyenne, le gearing (dette nette rapportée aux fonds propres) cumulé des sociétés du CAC 40 a baissé, passant d'un sommet de 54 % en 2008, à 41 % en 2010, 30 % en 2015 et 24 % en 2018. Il est remonté à 29 % en 2019, mais essentiellement du fait de cette nouvelle norme comptable », indique Nicolas Klapisz. Par ailleurs, la dette nette représente en moyenne deux années de résultat opérationnel, ce qui reste très raisonnable.

La principale inconnue est liée aux écarts d'acquisitions. S'ils sont revus à la baisse, cela amputera d'autant les fonds propres. De quoi dégrader certains ratios financiers. *« Les perspectives économiques se sont dégradées. La valeur des goodwills sera nécessairement regardée de très près par les commissaires aux comptes et les régulateurs. »* Sanofi, très actif en matière de croissance externe, comptabilise ainsi 44,5 milliards d'euros d'écarts d'acquisition. Orange affiche 27,6 milliards d'euros de goodwill, qui remonte pour l'essentiel du rachat de l'opérateur mobile britannique à Vodafone en 2000. Les troisièmes écarts d'acquisition les plus importants au sein du CAC 40 sont ceux d'Essilor Luxottica (24,1 milliard)

À noter : En Bourse, les entreprises notées AA progressent de 19 % depuis le début de l'année, alors que les « BBB » perdent près de 12 % et que les « BB » reculent de 19%, selon

AlphaValue.

[Source : France Diplomatie, mis en page]

Commerce extérieur - Réunion téléphonique de tous les acteurs de l'export par Jean-Yves Le Drian sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 (17 avril 2020)

Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a réuni vendredi 17 avril 2020 lors d'une conférence téléphonique les présidents de région, des parlementaires, les acteurs publics et privés de l'export et des représentants de filières pour évoquer les enjeux de la pandémie de Covid-19 pour le commerce extérieur et les exportations françaises. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, participaient également à cette réunion.

Dans le prolongement des mesures prises par le Gouvernement en soutien aux entreprises, et de l'annonce le 31 mars de premières actions spécifiques de soutien à l'export, cette réunion a permis de faire un point de situation sur les conséquences de la pandémie pour les entreprises exportatrices, notamment les petites et moyennes entreprises. Sur la base d'éléments d'analyse présentés par les opérateurs publics et privés de l'export, un premier bilan des actions déjà prises pour faire face aux conséquences immédiates de la crise en termes d'accompagnement, d'information et de soutien financier aux entreprises exportatrices a été fait.

L'État et les Régions sont convenus de renforcer leur partenariat pour pleinement intégrer les enjeux de l'export dans la réponse à l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'appareil exportateur français et sur les marchés internationaux, en s'appuyant notamment sur la « Team France Export », qui a d'ores et déjà engagé un important travail pour répondre aux besoins immédiats des entreprises. Conforme à la stratégie du Gouvernement depuis le début du quinquennat en matière de commerce extérieur, ce partenariat permettra de coordonner les actions de soutien à l'internationalisation de l'économie française et notamment de ses PME et ETI dans les prochains mois, afin que nos entreprises conservent leurs débouchés à l'export et puissent se projeter sur les marchés internationaux dès que les conditions sanitaires le permettront.

[Source : France diplomatie, mis en page]

Covid-19 : les mesures économiques et l'action du Ministère en soutien aux secteurs de l'export […]

Les conséquences de la crise de la Covid-19 sur l'économie française, européenne et mondiale sont majeures : les PIB et les échanges internationaux se sont contractés, presque tous les secteurs de l'économie ont vu leur activité baisser, jusqu'à un arrêt total dans certains cas.

Le Gouvernement s'est mobilisé pour proposer plusieurs mesures d'urgence de soutien à l'économie et aux entreprises : chômage partiel, report de charges, de cotisations, prêts garantis par l'État (PGE) à hauteur de 300 milliards d'euros, fonds de solidarité pour les TPE, etc.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans les secteurs économiques relevant de sa compétence : le tourisme et l'export, fortement touchés par la crise sanitaire.

Évaluer, accompagner, soutenir et informer les entreprises exportatrices, en coordination avec les régions et l'ensemble des partenaires de l'export

Le ministre Jean-Yves le Drian et le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne ont réuni présidents de région, parlementaires, acteurs publics et privés de l'export et représentants de filières à plusieurs reprises pour évoquer les enjeux et impacts de la pandémie pour le commerce extérieur et les exportations françaises et préparer la relance.

Ces réunions ont permis de faire un point de situation régulier sur les conséquences de la pandémie pour les entreprises exportatrices, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) ; de tirer un premier bilan des actions prises ; et de faire des propositions pour les mois à venir. **L'ensemble des acteurs a salué le travail partenarial engagé par la Team France Export** [1] pour venir en soutien immédiat aux entreprises (dispositif d'information via une carte interactive, « météo de l'export », webinaires géographiques et sectoriels en accès libre).

Toutes les propositions formulées par les acteurs de l'export, dont celles des membres de la Team France Export, doivent permettre d'élaborer dans les prochains mois un plan partagé de relance à l'export. **Ce plan, construit en partenariat par l'État, les régions et l'ensemble des acteurs s'attachera à mettre l'export au cœur de la relance économique de notre pays.**

Pour une économie aussi ouverte que l'économie française (les exportations de biens et de services représentent 31 % du PIB), la reprise et le développement de nombreuses entreprises et de secteurs entiers dépendent en effet de leur déploiement à l'international et de leur capacité à se replacer sur les marchés export le plus tôt possible avec la réouverture des flux commerciaux.

Plus d'informations sur les mesures de soutien et outils mis à disposition :

- *Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices lancé conjointement avec le ministère de l'Économie et des Finances ;*
- *La Direction générale des douanes et droits indirects met à disposition de nombreuses informations à destination des entreprises ainsi qu'un guide d'importation des masques ;*
- *La Team France Export et ses partenaires mettent à jour quotidiennement une carte interactive illustrant l'impact de la crise sur l'activité économique dans de nombreux pays et proposent également des webinars géographiqueset thématiques-sectoriels ;*
- *Le site « Choose France » relaie des informations et les mesures prises par le Gouvernement, en français et en anglais, notamment à destination des investisseurs étrangers.*

[1] La Team France Export est née de la réforme initiée par le Premier ministre en février 2018. Ses membres fondateurs sont Business France, les Chambres de commerce et d'industrie et BPI France. Elle travaille en étroite coordination avec l'ensemble des partenaires de l'export comme le CNCCEF, le Medef International, le METI, la CPME, etc.

[Source : L'usine nouvelle, mis en page]

L'Etat dégaine 15 milliards d'euros pour sauver 100 000 emplois dans l'aéronautique

Olivier James Aéronautique , Spatial , Défense , Aviation civile , Digital/Technos

Publié le 09/06/2020 À 12H00

Le plan de soutien à la filière aéronautique s'élève à 15 milliards d'euros. Il soutient les compagnies aériennes ainsi que les sous-traitants industriels, et vise à accélérer le développement d'un avion neutre en carbone d'ici 2035.

Après l'automobile, l'Etat vole au secours du secteur aéronautique. Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, n'a pas hésité à faire résonner la corde sensible de la souveraineté en annonçant mardi 9 juin le plan de relance d'un secteur qui fait la "*fierté nationale*" et qui ne doit "*éviter tout décrochage face aux géants américains et chinois*". Fruit de plusieurs semaines d'âpres négociations entre les différentes parties prenantes, le plan représente une enveloppe totale de 15 milliards d'euros, dont les 7 milliards d'euros déjà engagés pour soutenir Air France. Soit 8 milliards d'euros mis sur la table pour la filière industrielle. "*Il en va de la place de l'Europe dans l'industrie mondiale au XXIeme siècle*", a asséné Bruno le Maire. Raison pour laquelle les quatre ténors industriels (Airbus, Safran, Thales et Dassault) ont semble-t-il trouvé un terrain d'entente au sein de cette initiative historique.

Qui aurait pu imaginer un tel scénario il y a seulement trois mois ? Alors que le secteur est tiré par une croissance annuelle moyenne du trafic aérien de 6% depuis presque 30 ans, les quelque 1300 entreprises industrielles tricolores bénéficiaient pour la plupart d'un horizon dégagé, notamment grâce au confortable carnet de commandes d'Airbus. Mais la crise liée à la pandémie, mettant à terre un trafic aérien qui pourrait prendre deux à trois ans avant de revenir à la normale, a fait chuter la demande d'avions et menace désormais leur pérennité. Un coup d'arrêt d'autant plus difficile à encaisser que sous-traitants et fournisseurs ont largement investi ces dernières années pour suivre les montées en cadences de production.

Maintenir l'emploi et stimuler la demande: 5,8 milliards d'euros

Priorité de ce plan : sauver les emplois. "*Si nous n'intervenons pas tout de suite, un tiers des emplois de la filière pourrait disparaître dans les six prochains mois, soit 100 000 emplois*", a prévenu Bruno Le Maire. Si le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) recense environ 200 000 emplois, la filière représente en effet entre 300 000 et 350 00 emplois en France. Jusqu'à présent, la filière aéronautique et spatiale a bénéficié de 1,5 milliard d'euros de prêts garantis par l'Etat (PGE) et pas moins de 651 sites industriels ont bénéficié de mesures d'activité partielle depuis le 1er mars, concernant quelque 110 000 salariés.

Mais l'Etat compte aussi stimuler la demande pour favoriser le maintien durable de l'emploi. Les compagnies aériennes pourront reporter le remboursement de leurs crédits à l'export de 12 mois, soit un gain de trésorerie de 1,5 milliard d'euros, selon Bercy. Afin de donner plus d'ampleur à sa démarche, l'Etat a proposé à la Commission européenne de porter au sein de l'OCDE un assouplissement temporaire pour rembourser les nouveaux achats d'avions Airbus. "*Les compagnies pourront attendre jusqu'à 18 mois avant de commencer à rembourser leur crédit à l'export au lieu des 6 mois habituels*", a également précisé Bruno Le Maire. Ce qui représente un effort de 2 milliards d'euros. Côté défense, le montant total des commandes publiques anticipées (avions, hélicoptères et drones militaires) s'élève à 832 millions d'euros.

Consolider la filière et moderniser les PME : 1,3 milliard d'euros

Si la filière aéronautique française peut s'enorgueillir de la présence de grands industriels rayonnant à l'échelle mondiale, elle est également composée de nombreuses PME dont certaine en situation de fragilité. En mai dernier, Eric Trappier, le patron du Gifas et PDG de Dassault Aviation, évoquait déjà "*plusieurs dizaines*" de sociétés en grandes difficultés. C'est afin de les soutenir qu'un fonds d'investissement en fonds propres de 1 milliard d'euros va être constitué. Il devrait être opérationnel dès le mois de juillet, a assuré Bruno Le Maire.

Il sera doté dès cet été de 500 millions d'euros : 200 millions d'euros vont être apportés par l'Etat, 200 millions d'euros par les grands industriels (dont 116 millions d'euros de la part d'Airbus, 58 millions d'euros pour Safran et 13 millions d'euros chacun pour Thales et Dassault) ainsi que 100 millions d'euros par le futur gestionnaire du fonds (peut-être ACE Management mais cela n'est pas encore confirmé). De quoi permettre de lever ensuite via des investisseurs un montant de 500 millions d'euros. Le patron du Gifas a donc été entendu, qui réclamait début mai la création d'un tel fonds, avec pour "unité de mesure" le milliard d'euros. De quoi favoriser fusions, acquisitions, réorganisations et autres opérations de refinancements.

Toujours dans le but de renforcer la filière, un deuxième fonds d'investissement va voir le jour. Alors que trop peu de petits acteurs ont engagé un processus de digitalisation de leurs usines, renforçant leur compétitivité à l'heure de la forte concurrence internationale, un fonds d'accompagnement financé par l'Etat de 300 millions d'euros sur trois ans va être mis en place. "*Nous sommes en retard par rapport à nos voisins européens que sont l'Allemagne et l'Italie*, a reconnu Bruno Le Maire. *Ce plan de relance est l'occasion de rattraper notre retard.*" Si les grands groupes et certaines ETI (Figeac Aero, Latécoère, Mecachrome…) sont allés dans cette voie, d'autres acteurs sont plus à la peine.

Développer un avion neutre en carbone en 2035 : 1,5 milliard d'euros

C'est la caution verte de ce plan de soutien, dans le même esprit que celui destiné à l'automobile : oui pour vous aider, mais à condition d'améliorer l'empreinte carbone des avions. Et l'enveloppe supplémentaire de 1,5 milliard d'euros sur 3 ans qui va être attribuée au Conseil pour la Recherche Aéronautique civile – le CORAC (chapeautant la R&D publique-privée) est censée y contribuer. Bruno Le Maire a fait part de ses ambitions en la matière : "*la France peut être dans les années à venir le pays d'Europe où se concevront et où se produiront les avions de demain*".

Concrètement, ce coup de pouce doit permettre de développer un avion neutre en carbone en 2035, au lieu de 2050 comme la filière l'avait auparavant envisagé. C'est donc une ambitieuse accélération du calendrier technologique défini par la filière qui doit être désormais menée. Mais les industriels savent que l'enjeu en vaut la peine, car l'empreinte carbone des avions – représentant entre 2 et 3% des émissions mondiales de CO2 – est directement liée l'acceptation sociétale du transport aérien, devenue ces derniers mois un enjeu de premier ordre. Reste que les enjeux technologiques sont immenses et concernent solutions pour certaines encore peu matures, comme les nouvelles architectures de moteurs, l'électrification ou bien encore l'hydrogène.

Dans le détail, comme l'a précisé Élisabeth Borne, la Ministre de la Transition écologique et solidaire, cette nouvelle feuille de route concerne tous les segments de l'aéronautique. Au premier chef l'aviation commerciale : le successeur de l'A320, qui pourrait entrer en service entre 2033 et 2035, devra faire usage de nouvelles solutions (moteur à basse émission, biocarburant, hydrogène…) pour réduire drastiquement le niveau actuel des émissions de CO2 par km parcouru. Une gageure… Les industriels réussiront-ils à mettre au point un démonstrateur concluant entre 2026 et 2028, tel que l'a annoncé la ministre ? Pour la filière, au-delà du maintien de sa compétitivité, le défi de la sobriété énergétique est immense.